

Dossier 016683/KK P

Boisement de terres agricoles au bois de Sève-Davy à Sains (35)

Réponse à la demande d'informations complémentaires

1°) Caractériser la nature des parcelles environnantes : quelles sont les essences présentes ?

Les parcelles environnantes peuvent être classées ainsi :

Boisements spontanés à feuillus dominant :

Ces taillis sont dominés par le saule. On y trouve également le bouleau verruqueux et, plus rarement, le frêne commun. La flore est variée et typique des terrains riches et bien alimentés en eau, avec présence d'une nappe temporaire.

Ils seront intégralement conservés, sans abattage d'arbres ni émondage de branches. Aucun passage d'engin n'est prévu dans ces bosquets.

Accrus :

Ces peuplements clairs (couvert entre 15 et 40%) mélangent chêne pédonculé, châtaignier et bouleau à faible densité. En strate basse, le saule est présent, ainsi que la fougère aigle, l'ajonc et le genêt. Ils sont installés sur terrains modérément acides et assez bien alimentés en eau, sans présence d'une nappe temporaire.

L'intégralité de ces formations végétales à proximité du boisement sera conservée, sans abattage d'arbres ni émondage de branches. Aucun passage d'engin n'est prévu dans ces bosquets.

Peuplements clairs :

Ces espaces en friche sont principalement constitués de fougère aigle, d'ajoncs, de genêt et de ronce. Quelques saules et bouleau (couvert inférieur à 15%) émergent de la strate basse.

Les 0,82 Ha à boiser dans l'UG 1 (cf note complémentaire) font partie de cette catégorie.

Ces formations seront partout ailleurs conservées.

Terres agricoles :

Toutes les parcelles agricoles sont actuellement exploitées pour la production de maïs. Une partie d'entre elles sera boisée dans le cadre du présent projet.

Boisements forestiers artificiels (20 ans) :

Ces boisements de terres agricoles, concernés par le Plan Simple de Gestion en cours d'élaboration, ont tous été constitués par plantation il y a 20 ans pour une surface totale de 30 Ha.

Dans ces milieux, une flore forestière commence à se développer, augmentant la diversité floristique à l'échelle du bois. Les différents essences installées à l'époque (Chêne pédonculé, Hêtre, Aulne glutineux, Pin Laricio, Pin sylvestre, Chêne rouge) participent également à la diversité végétale globale. Les premières éclaircies, prévues dès 2026, favoriseront en outre le développement d'une strate basse en apportant de la lumière au sol.

Ces peuplements ne sont bien entendu pas concernés par le projet de boisement.

Existe-t-il d'autres parcelles en friche au sein du bois existant qui seront laissées en libre évolution ? Quel est le potentiel d'accueil de biodiversité de ces parcelles-là ?

Hormis les 0,82 Ha à boiser sur l'UG1 (voir note complémentaire), toutes les parcelles actuellement en friche dans le bois seront intégralement conservées : elles ne sont pas concernées par le projet de boisement. Aucune intervention n'est par ailleurs programmée dans le PSG sur ces espaces laissés en évolution totalement libre qui représentent environ 5 Ha ans la propriété.

La biodiversité dans ce type de milieu peut être qualifiée d'ordinaire : aucune espèce protégée ou plus généralement d'intérêt écologique ou patrimoniale n'a été recensée lors d'inventaires. La flore constituant ces espaces est très ordinaires en Bretagne : genêt, ajonc, ronce et fougère aigle essentiellement. Les rares espèces pionnières de plus grand développement sont classiques et typiques des sols bien alimentés en eau : bouleau, saule, parfois chêne pédonculé.

On n'y trouve aucun arbre de développement suffisant pour former des dendromicrohabitats (pas d'arbres de haie bocagère par exemple).

2°) Des espaces et lisières non plantés seront-ils maintenus en lisière des boisements existants ? Sur quelle distance ?

La carte ci-dessous présente les boisements existants, autant artificiels (en rouge, bleu, violet, vert vif) que spontanés (en vert clair avec hachure bleue) :



Les boisements artificiels (30 Ha) ont été implantés en mosaïques il y a 20 ans, ces dernières ont donc conservé une grande quantité d'espaces et lisières non plantés en périphérie de la plupart des peuplements.

Ceci est particulièrement visible pour les pins sylvestre, représentés en rouge sur la carte.

Plus globalement, le bois de Sève Davy est composé d'une mosaïque de milieux connectés par des espaces ouverts ou plus ou moins clairs, comme le montrent la photographie aérienne suivante. Cette trame générale ne sera pas impactée par le boisement (représenté en orange ci-dessous), celui-ci étant concentré au milieu du bois et aménageant également des lisières non plantées en sa périphérie.

